

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 28 septembre à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire introduit la séance en présentant les excuses de Monsieur le Trésorier, retenu par d'autres engagements, et en saluant les membres des conseils citoyens présents à cette séance.

Il poursuit avec l'adoption du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2016. Il demande s'il y a des remarques ou des observations.

Le compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans observations ni remarques.



**Au titre de la Direction des Finances,** Monsieur le Maire aborde le point relatif à la Décision modificative n°1 sur le budget de l'eau complétée.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 6 juillet 2016, le Conseil municipal a approuvé la décision modificative n°1 du budget de l'eau.

Cette décision modificative intégrait l'inscription d'une dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnels pour un montant de 30 000 €.

La mise en place de cette provision aurait dû être traitée en opération réelle budgétaire et non en opération d'ordre budgétaire.

Il convient donc de modifier cette Décision modificative de la façon suivante :

DEPENSES			
Opération d'ordre budgétaire			
042	6875	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	- 30 000 €
Opération réelle budgétaire			
68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 30 000 €

Il convient également de modifier la section d'investissement de la façon suivante :

RECETTES				DEPENSES			
040	15182	Provision pour risque	- 30 000 €	23	2315	Travaux non affectés	- 30 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>			

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la Décision modificative n°1 rectifiée.



**Au titre de la Direction générale des services,** Monsieur le Maire aborde ensuite le point relatif à la désignation d'un représentant aux instances de l'Association d'Aide aux Victimes d'Eure et Loir (AVIEL).

Il explique que suite à la signature du CLSPD, en lien avec les nombreuses actions menées avec la Ville, l'Association a émis le souhait d'une représentation de la Ville au sein de son Conseil d'Administration.

Monsieur le Maire propose de désigner M. Damien STEPHO, en tant que titulaire, et M. Daniel FRARD, en tant que suppléant M. STEPHO étant l' élu en charge de la Politique de la Ville, de la Prévention et de la Sécurité.

Monsieur le Maire fait appel à candidature. Personne ne se manifeste.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Damien STEPHO, en tant que titulaire, et M. Daniel FRARD, en tant que suppléant.



**Au titre de la Direction de l'Urbanisme**, l'ordre du jour se poursuit avec le point relatif à la Dotation Politique de la Ville.

Cette dotation remplace la DDU (Dotation de Développement Urbain) à laquelle la Ville est éligible.

Ces actions DPV doivent être en adéquation avec le Contrat de Ville et liées aux orientations fixées par celui-ci.

Les subventions sont accordées pour les quartiers de la Tabellionne et des Vauvettes et sur les quartiers vécus (à proximité ou ouverts aux populations issues de ces quartiers).

Pour 2016, cette dotation est répartie en 2 enveloppes :

- 75 M€ pour les 120 premières communes éligibles à la DSU
- 25 M€ pour les 60 premières communes éligibles à la même dotation.

Vernouillet est au 53<sup>ème</sup> rang en 2016.

En 2015, la dotation s'est élevée à 498 290 € décomposée en 4 dossiers :

- Réhabilitation du gymnase Marcel Pagnol pour 193.022 €,
- aménagement d'un espace public (quartier des Vauvettes) pour 25.932 €,
- Aménagement du passage des Vauvettes et démolition de l'épicerie sociale pour 201.600 €,
- mise aux normes accessibilité des écoles Gérard Philippe et Louis Aragon pour 68.736 €

En 2016, il est proposé de solliciter, à hauteur de 80 % de la dépense HT, les dossiers suivants :

1. La réhabilitation du gymnase Marcel Pagnol pour lancer les travaux dès 2017. L'aide est sollicitée pour des travaux à hauteur de 210 000 € HT.
2. Lors des diagnostics en marchant, organisé dans le cadre de la GUSP, il a été soulevé des problématiques de sécurité. Il est proposé :
  - a. Un aménagement de la rue Maurice Papillon, travaux estimés à hauteur de 10 834 € HT,
  - b. Sécuriser l'avenue François Mitterrand du carrefour Zola/Debussy et Péguy/Passage des Vauvettes par la création de passages surélevés, estimée à 162 500 €,

- c. La réfection du trottoir de la rue Charles Péguy, estimée à 35 417 €,
  - d. La réfection de 14 bornes d'éclairage avec protection sur le quartier des Vauvettes pour 18 900 €,
  - e. Le réaménagement de l'espace jeux « Pierre Perret » évalué à 9 888.50 €.
3. Sur le quartier de la Tabellionne, l'espace libre autour du Point Info Service pourrait faire l'objet de la réalisation d'aménagements urbains provisoires en préfiguration des travaux à réaliser dans le cadre de la convention ANRU, estimée à 37 917 €,
  4. La diagnostic en marchant de Salvador Allende a mis en avant la nécessité de travaux d'amélioration des abords du Collège Marcel Pagnol et de son entrée pour 88 334 €,
  5. Le champ de foire sur le quartier de la Tabellionne nécessite une sécurisation en retravaillant les accès de la rue Gérard Philippe pour 10 000 €.

Le total de la demande de subvention s'élève à 509 032 €.

Concernant le gymnase Marcel Pagnol, Madame LANGLOIS interroge Monsieur le Maire à propos du planning de démarrage des travaux et la poursuite des activités du COV et des utilisateurs.

Monsieur le Maire explique que les services ont travaillé avec le Collège, les professeurs et les écoles pour trouver un accord qui limitera les contraintes.

Pour le COV, les entraînements sont calés.

Il reste à régler le problème des rencontres sportives des équipes de hand qui nécessitent une salle homologuée.

Damien STEPHO précise que tous les chantiers seront développés en co-construction avec les conseils citoyens et la population concernée.

Cette dotation 2016 permettra de nourrir le programme d'investissements 2017.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, cet ensemble d'actions et la sollicitation de 509 032 € de Dotation Politique de la Ville.



Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif à la transition énergétique pour la croissance verte.

Il explique qu'un appel à projets a été lancé par l'agglomération.

Lors de la 1<sup>ère</sup> phase, 10 actions sont présentées pour une première enveloppe de 500 000 € puis une deuxième enveloppe de 1 500 000 € pour 4 actions supplémentaires.

Sur le plan isolation, il y a eu un appel à projet ayant pour objectif de retenir des projets apportant des économies d'énergie.

Un certain nombre de travaux du gymnase Marcel Pagnol répondent à cet objectif et nous permet de solliciter le fond.

Cet accompagnement peut se cumuler avec l'aide de la Région déjà obtenu.

Le montant sollicité s'élève à 202 055 € (9.2 %)

L'agglomération a délibéré sur cette somme.

Aujourd'hui, le plan de financement des travaux se présente de la façon suivante :

Coûts des travaux		Recettes - financeurs	
Travaux	1 920 000.00 €	Etat - DDU 2013 (10.35%)	228 000.00 €
		Etat - DPV 2015 (8.76%)	193 022.00 €
Maîtrise d'œuvre	132 480.00 €	Etat - DPV 2016 (9.51%)*	209 672.00 €
		Fonds de soutien à l'IPL (Investissement Pub Local) 8.98%	198 000.00 €
Autre ingénierie (SPS (Sécurité, Protection de la Santé), études de sols, diag amiante...)	16 285.00 €	Région CRA (Conseil Régional d'Agglo) 13.2%	291 150.00 €
Réactualisation des prix et aléas	134 400.00 €	<b>Fonds de financement TEPCV (9.2%)</b>	<b>202 055.00 €</b>
		CNDS (Centre National pour le Développement Sport) 20%*	440 633.00 €
		Autofinancement	440 633.00 €
<b>Total</b>	<b>2 203 165.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 203 165.00 €</b>

\* Demande actuellement à l'étude

Le Maire félicite le travail effectué par le service Urbanisme sur ce dossier.

La Ville doit se prononcer sur le dispositif et autoriser la signature de la convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte et pour le climat ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement.



Monsieur le Maire continue l'ordre du jour avec le point relatif à l'avenant à la convention financière quadripartite NPNRU.

Monsieur le Maire rappelle succinctement le dossier du NPNRU Bâtes/Tabellionne classé parmi les 200 quartiers prioritaires nationaux et qui fait partie intégrante du Contrat de Ville.

Il rappelle les différentes étapes du dispositif, avec l'élaboration du protocole de préfiguration d'une durée de 18 mois maximum, qui a été soutenu et présenté par les deux maires de Dreux et Vernouillet et qui vise à fixer les objectifs et la faisabilité des projets. Ce dossier a été présenté au Comité d'engagement de l'ANRU qui a validé le protocole détaillé en juin 2016.

Ainsi, les demandes liées aux orientations du projet, à la gouvernance, aux études et à la participation des habitants ont été validées.

A contrario, certaines n'ont pas été retenues : conception et production de maisons des projets sur Dreux et Vernouillet et le poste de chargé de missions GUSP/ NPNRU 50 %.

Afin de tenir compte de l'avis du Comité d'engagement, un avenant à la convention financière quadripartite doit être signé afin de répartir la charge entre les différents intervenants et de permettre le lancement des études.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention financière et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.



**Au titre de la Direction de la Politique de la Ville**, Damien STEPHO, Maire-adjoint, poursuit avec le bilan du Contrat de Villes de l'Agglo du Pays de Dreux.

Damien STEPHO précise que les actions de 2015 n'ont pas pu être complètement co-construites lors de ce premier exercice complet du contrat de ville. La mise en place des conseils citoyens nous permettra d'avoir une dynamique de co-construction plus visible et efficace.

Ce rapport annuel récapitule les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers identifiés comme prioritaires avec les moyens dédiés par l'Etat et les collectivités.

Les 4 piliers du Contrat de Ville sont :

- La cohésion sociale,
- Les aménagements urbains, habitat et cadre de vie,
- Le développement économique et emploi,
- La citoyenneté et les valeurs de la République.

Sur notre agglomération, la ventilation des crédits est la suivante :

41 % des crédits sur la Cohésion sociale  
13 % sur les aménagements urbains, habitat et cadre de vie  
- 3 % sur le développement économique et emploi  
2 % sur la citoyenneté et les valeurs de la République (pilier à développer)

La répartition des crédits 2015, par porteur de projet, est la suivante : 45 % des crédits ont été attribués aux associations, 36 % aux deux villes et 19 % à des établissements publics.

Sur Vernouillet, 1 671 044 € sont mobilisés pour le pilier Cohésion sociale : enfance, jeunesse, familles, éducation des jeunes, sport, culture, santé, prévention.

Le secteur extra scolaire/ Contrats bleus :	309 125 €
L'apprentissage de la natation :	222 778 €
L'Action des Centres sociaux :	554 680 €
L'Apprentissage musical :	33 812 €
L'Epicerie sociale :	110 112 €
La Saison culturelle :	253 333 €
Les Actions diverses :	23 397 €
L'Actions bibliothèque :	29 513 €
L'Action médiation :	76 757 €

Pour le pilier Aménagements urbains, habitat, cadre de vie, 3 709 491 € ont été mobilisés. On retrouve les actions suivantes :

- Dépollution du terrain Louis
- Installation des VPI dans les groupes scolaires
- Réfection de la cour des écoles référentes et changement des menuiseries
- Etudes gymnase Marcel Pagnol
- Signature de la convention GUSP et mise en oeuvre

Pour le pilier Développement économique et emploi :

- Création du service insertion au CCAS (47 490 €)

Pour le pilier Citoyenneté et valeurs de la République (39 325 €) :

- Formation sur la thématique de la laïcité (38 agents)
- Plantation d'un arbre pour la Laïcité
- Conférence débats
- Installation des conseils citoyens en 2015 pour co-construire le Vernouillet futur.

Damien STEPHO remercie les membres présents du Conseil citoyen.

En 2015, ce sont quasiment 5 500 000 € qui ont été mobilisés pour lutter contre toutes formes d'inégalités et d'exclusions. Cette politique volontariste sera reconduite et coordonnées avec encore plus d'expérience en 2016.

Le Conseil municipal prend acte, sans réserve, du bilan présenté.



**Au titre de la Police municipale**, Damien STEPHO poursuit avec la mise en place d'une fourrière.

Au début de l'année 2016, il a été décidé de rechercher un nouveau délégataire pour la fourrière du fait du non renouvellement de l'agrément pour le fourrieriste précédent. Un appel à candidatures a été lancé et une seule candidature a été reçue.

Il est proposé de choisir le seul candidat qui est ADD Fourrière de la ZI Nord à Dreux situé au 30 rue des Livraindières, et d'autoriser la nouvelle convention de concession de fourrière automobile.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer cette convention à intervenir.



Au titre de la Direction de la Communication et de la Direction de l'Action Sociale, Joël LESAGE, adjoint au Maire, présente ensuite le point relatif au dispositif du contrat de service civique.

Il précise que cette proposition émane du Comité de Pilotage « insertion ». Le dispositif date du 13 mai 2010 et s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.  
La durée est comprise entre 6 et 12 mois. La durée hebdomadaire durant laquelle le volontaire peut-être mobilisé est comprise entre 24 et 48h maximum.

Damien STEPHO indique que l'on peut envisager la création d'un poste de service civique « médiateur numérique » pour accompagner le développement de l'application.

Ils invitent le Conseil municipal à débattre sur la mise en œuvre de ce dispositif et sur la création d'un poste.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le lancement du dispositif et la création d'un poste de médiateur numérique en contrat de service civique.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Un contrat de prêt d'un montant de 281 500 €, sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement d'un équipement accueillant un établissement d'accueil de jeunes enfants et un local solidaire et social à Vernouillet,
- ✓ Considérant que la piscine municipale alloue des créneaux horaires à différents établissements, trois avenants sont passés avec les établissements suivants :
  - Collège Martial Taugourdeau de Dreux pour l'année scolaire 2015/2016
  - Collège Nicolas Robert de Vernouillet pour l'année scolaire 2015/2016
  - Lycée Rotrou de Dreux pour l'année civile 2016
- ✓ Afin de soutenir l'action du Centre Social sur le quartier de la Tabellionne, deux contrats sont passés avec les organismes suivants :
  - La Compagnie ADSA de Dreux (28) pour l'organisation d'un thé dansant le 18 septembre 2016,
  - La Compagnie S'AMUSIK de SOTTEVILLE LES ROUEN (76) pour l'organisation d'un spectacle « Ka Danse des îles », le 30 septembre 2016,
  - Au Rythme du Soleil de BELLERIVE SUR ALLIER (03) pour l'organisation d'une soirée Séga le 10 février 2017,
- ✓ Dans le cadre de la saison culturelle de la commune, plusieurs contrats sont passés avec les organismes suivants :
  - M. José ROSELLO de Dreux concernant l'organisation d'une exposition « Les élèves de l'atelier pastel s'exposent à l'Agora » du 28 septembre au 8 octobre 2016,
  - M. Jean-Paul CABART de Vernouillet pour l'organisation d'une conférence, à l'occasion des commémorations du centenaire de la guerre 1914-1918, le 8 novembre 2016,
  - La Ville de Chateaudun, et notamment la Médiathèque, pour le prêt de 11 affiches « guerre de 14/18 » pour l'exposition à l'occasion des commémorations du centenaire de la guerre 1914-1918, du 7 au 18 novembre 2016,
  - M. Michel KIRZIN de Dreux (28) pour l'organisation d'une exposition photographique « Jazz in vivo » du 28 février au 9 mars 2017 à la galerie de l'Agora,

- Mme Mireille MAURY de Luray (28) pour l'organisation d'une exposition « Promenade Luraysienne », du 10 au 22 mars 2017, à la galerie de l'Agora,
- BGB SPECTACLES de Tullins (38) pour l'organisation d'un spectacle de musique et de danse traditionnelle irlandaise, avec Celtic Irish Dance, le 18 mars 2017,
- M. Francis MALBETE de Saint-Martin-de-Nigelles (28) pour l'organisation d'une exposition photographique « Les ares contemporains » du 23 mai au 9 juin 2017.

Le Maire informe enfin le Conseil municipal qu'il a signé une convention avec ENEDIS relative au don d'un véhicule à la ville de Vernouillet et qui sera utilisé notamment par le CCAS pour venir en soutien de l'activité de l'Épicerie sociale.

Il a souligné à cette occasion la qualité du partenariat entretenu avec ENEDIS depuis de nombreuses années et notamment avec Monsieur Philippe CHAMARD, acteur référent de la collaboration entre cette entreprise et la ville de Vernouillet.

La séance est close à 22h15.